

DECISION DG n° 2018 – 235

28 SEP. 2018

du **portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2018 –209 du 10 septembre 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «Évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur AUTHIER (Nicolas) en qualité de Président,
- Madame BEGUE (Elodie),
- Monsieur BROUSSE (Georges),
- Madame COPEL (Laure),
- Madame CROZIER (Sophie),
- Monsieur DOUEK (Pascal),
- Monsieur EDAN (Gilles),
- Monsieur JARRAYA (Béchir),
- Madame JAUFFRET-ROUSTIDE (Marie),
- Monsieur KRAKOWSKI (Ivan),
- Madame LE PALEC (Annie),
- Monsieur PERROT (Serge),
- Madame SEBIRE (Catherine).

Article 2 : Le Directeur des situations d'urgence, des affaires scientifiques et de la stratégie européenne et le Directeur des médicaments en neurologie, psychiatrie, anesthésie, antalgie, ophtalmologie, stupéfiants, psychotropes et médicaments des addictions sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

28 SEP. 2018

Fait le
Dr Dominique MARTIN

Directeur général